

## VICO ET LES «BIBLIOTHÈQUES» DE JEAN LE CLERC

Fabrizio Lomonaco

1. En 1722, quand la «Bibliothèque Ancienne et Moderne» signalait les deux livres du *Diritto universale* du philosophe napolitain Giambattista Vico, son fondateur Jean Le Clerc, le savant genevois à la formation rationaliste, élève de François Turretini et de Jean Robert Chouet, était un professeur renommé auprès du Collège protestant de Amsterdam, ami et successeur de Philippus van Limborch. Grâce à ses études théologiques et philologiques, l'éditeur de Erasmus et de Grotius avait reçu l'appréciation unanime des *scavans* européens qui dans le «Principe de' Letterati di nostra età»<sup>1</sup> pouvaient également reconnaître l'auteur d'une intense activité de moderne «journalisme» érudit. Ses *Bibliothèques* «universelle et historique» (1686-1693), «choisie» (1703-1713) et «ancienne et moderne» (1714-1727) documentaient les besoins de renouvellement de la culture européenne sur la toile de fond d'un dense réseau d'investigations historiques et critiques et de querelles scientifiques, d'anecdotes et expériences culturelles dans tous les domaines du savoir. Sur initiative de Le Clerc la moderne République des Lettres élargissait ses frontières, en associant la Hollande, carrefour prospère de la production et de la circulation libraire, à la plus moderne culture anglo-saxonne et française, italienne et allemande. Dans une illustre présentation typographique les *Bibliothèques*, le latin abandonné pour adopter le français, plus accessible au large public des lecteurs européens, proposent des oeuvres récentes, consultées avec beaucoup d'avance, voire en manuscrit ou en épreuves. Pourtant ces «journaux» ne se contentent pas de donner des renseignements ou d'inviter à la consultation des textes signalés par le simple résumé du contenu. La critique moderne ambitionne à intégrer et parfois à remplacer par un «extrait»

l'œuvre examinée qui souvent n'est pas disponible sur un marché des livres sans frontières. Ce n'est pas un hasard que le critique présente l'essentiel de l'oeuvre, en reproduisant des parties et ne situant son commentaire qu'au début et à la fin de l'« extrait ». Le sens de son intervention s'exprime déjà dans le choix raisonné de l'oeuvre signalée et, plus en général, dans la tentative de proposer au lecteur européen moderne un véritable « système » informatif où toutes les sciences – surtout celles se basant sur les « faits », comme l' *histoire* et la *critique* – se présentent dans une unité indissoluble, nécessaire pour le perfectionnement des connaissances humaines:

Les Sciences, sur tout celles qui regardent les faits, comme l'Histoire et la Critique, et toutes les autres qui y ont du rapport, ont tant de liaison ensemble; qu'on est obligé de les joindre, et que l'on se voit par là jetté, malgré soi, dans un Ocean de lectures, que l'on ne sauroit épuiser. [...] Quoi qu'il en soit, cet Ouvrage pourra contribuer, autant que beaucoup d'autres, à perfectionner diverses recherches, parce qu'on y verra non seulement des abreges des Livres qui servent à cela, mais encore plusieurs petites pieces, propres à éclaircir quelque recoin des Sciences<sup>2</sup>.

Ces «petites pièces» examinées dans la seconde partie du tome XVIII (1722) de la «Bibliothèque Ancienne et Moderne» - où se trouve également la critique du *Diritto universale* – parlent de l'histoire d'Angleterre et des Provinces Unies, de l'érudition et du scepticisme de l'âge moderne. L'auto - présentation de l'*Histoire des Provinces Unies des Pays Bas* contient un remarquable travail historiographique de Le Clerc dans la redéfinition des équilibres européens après Utrecht, en ligne avec l'idéologie républicaine et la perspective de l'unification des églises reformées contre les disputes doctrinaires toujours plus âpres et les désaccords conséquents au niveau institutionnel et juridique<sup>3</sup>. Ici l'action de l'érudition et de sa «parabole» sceptique avait été intense et digne d'attention particulière comme le témoigne l'espace important, dans la «Bibliothèque» de 1722,

consacré aux textes de Noodt et Brenkman, Duker et Mattaire, Huet et Garofalo<sup>4</sup>, ce dernier, comme Vico, faisant l'objet d'une des deux seules mentions de la culture italienne moderne.

Entre le 17<sup>ème</sup> et le 18<sup>ème</sup> siècles dans la culture italienne se réveille l'intérêt pour la Hollande grâce aux bibliophiles/éditeurs très actifs surtout dans les cercles érudits de Naples. Dans la ville la plus libre d'Italie et la plus riche en «litterarum gloria»<sup>5</sup> les tenants de la «libertas philosophandi» contre les censures de l'église avaient regardé avec intérêt au modèle hollandais. Le débat sur la philosophie de Descartes et sur la refondation méthodologique de la tradition érudite/philologique des Provinces Unies contribuait à l'érosion du système classique spéculatif d'origine aristotélique/scholastique et à la redéfinition des relations entre pouvoir civil et autorité ecclésiastique. Une grande personnalité comme celle du philosophe et juriste Giuseppe Valletta incarnait les nouveaux besoins culturels du vice - royaume, la nécessité d'en traduire les langages dans les formes acceptées par l'Europe cultivée du 17<sup>ème</sup> et du 18<sup>ème</sup> siècles<sup>6</sup>. Seuls quelques savants contemporains ont voulu et su l'imiter dans le choix conscient de devenir citoyen de la république des lettres en dialogue direct avec la Hollande de De Witt et Le Clerc, l'Allemagne des érudits leipzigois, la France des Académies de l'érudition des Maurini, l'Angleterre de la Royal Society et de Locke. La présence du philosophe anglo-saxon est bien documentée dans l'importante correspondance avec Le Clerc dont la célèbre «Libraria» de Valletta recueillait et disséminait les écrits et les *Bibliothèques* à côté des autres «journaux» érudits de l'époque<sup>7</sup>. A la préservation de ce *corpus* libraire a contribué, comme cela est connu, Vico qui, en janvier 1722, en envoyant le *Diritto universale* au philologue genevois a écrit une lettre riche en éloges pour l'oeuvre et l'autorité du savant, «la stimulation la plus forte, voire la seule, qui m'a poussé à méditer sur ces Livres»<sup>8</sup>. L'«émouvante sincérité»<sup>9</sup> de cette admission épistolaire de son admiration déjà depuis le *De Antiquissima* et les relations avec Brenkman ont mis Le Clerc dans un état d'esprit d'attention

bienveillante et intéressée. Déjà au mois de septembre 1722 il écrivait de Amsterdam au philosophe napolitain, en observant dans ses écrits «multa et egregia, tum Philosophica, tum etiam Philologica», et en promettant une critique à publier dans «in Voluminis XVIII *Bibliothecae Antiquae et Hodiernae* parte alterâ»<sup>10</sup>. Mais pour Vico la nouvelle de cet éloge, pour bienvenu qu'il était, ne suffisait pas à répondre aux jugements négatifs dont ses écrits avaient fait l'objet et la mise en cause de son profile même de savant après avoir raté le concours universitaire de mars/juin 1723<sup>11</sup>. Lorsque, entre l'été et l'automne de la même année, arrive à Naples le petit volume de la «Bibliothèque» contenant l'article critique qu'il attendait, «élogieux, mais [...] assez sec»<sup>12</sup>, la satisfaction de l'auteur du *De uno* est tellement grande qu'il est poussé à le traduire en italien intégralement et à en tirer les jugements enjôleurs, mentionnés dans l'*Indice* de la *Science Nouvelle* (1725) à propos des «Traditions vulgaires», dans l'*Autobiografia* (1723-1728) et dans les *Vindiciae* (1729)<sup>13</sup>. Le philosophe avait fort probablement rédigé ou fait traduire le texte<sup>14</sup>, mais certes il a revu et transcrit la traduction dans les années qui suivent les *Notae* de 1722, entre la publication de la *Scienza Nuova Prima* et la rédaction de la *Vita* (1723-1728). Les vicissitudes compliquées de l'écriture autobiographique et de son *Aggiunta* (1731) impliquent directement la critique de Le Clerc et la traduction n'est pas publiée jusqu'en 1818 quand le marquis de Villarosa la transfère dans un autre contexte de la *Vita* qui n'était pas celui que Vico avait prévu<sup>15</sup>.

2. Comme toute oeuvre de traduction d'un texte philosophique, le travail de l'auteur du *Diritto Universale* est une opération difficile et jamais neutre du point de vue théorique et historique. Elle soutient d'abord la projection que l'auteur fait de sa pensée dans son ensemble, au de là des raisons particulières, pour importantes qu'elles soient :

C'est un Ouvrage - observe Le Clerc au début de sa critique - si plein de matières abstruses, de considérations si diverses, et écrit en un style si serré, qu'on ne sauroit en faire d'Extrait exact, sans une longueur excessive. Outre cela l'Auteur a beaucoup d'expressions singulières, qui se succèdent l'une à l'autre, et que l'on ne sauroit bien entendre; qu'en lisant, avec attention, tout le Livre<sup>16</sup>.

Malgré l'attention rigoureuse aux mots et aux moeurs lexicaux consolidés dans les études de langue française, la transposition de thèses et jugements d'un système linguistique à l'autre soulève, à mon avis, de gros problèmes pour la compréhension de la pensée de Vico avant la *Science Nouvelle*. On n'y arrive pas en proposant à nouveau la question de l'influence plus ou moins directe de Le Clerc sur Vico, déjà au cœur des contributions de Gianfranco Cantelli et Mario Sina<sup>17</sup>. Une étude se limitant à l'analyse des interventions de Vico traducteur des pages de Le Clerc peut contribuer à échapper à la tentation, sans bien-fondé historiographique, des "analogies" thématiques et à fonder les relations formelles, certes présentes, et de courtoisie sur des raisons qui apparaissent dans les pages de la «Bibliothèque» et renvoient aux écrits les plus représentatifs des deux philosophes/philologues.

L'intérêt de Le Clerc pour l'auteur du *De uno* et du *De constantia* n'est pas occasionnel, dicté exclusivement par des devoirs extérieurs de rédaction ou par de simples besoins de divulgation érudite. L'analyse du *Diritto Universale* n'est pas étrangère à son programme de recherche et d'études sur l'histoire de l'ancien à la lumière d'une nouvelle méthode critique d'interprétation des textes religieux et juridiques, menée sous le guide du philosophe anglo-saxon John Locke, qu'il admirait beaucoup et que Limborch lui avait présenté; Locke qui dans le tome VIII (janvier 1688) de la «Bibliothèque Universelle et Historique» avait publié l'*extract* – traduit par Le Clerc - de *An essay concerning Human Understanding*, dont la cinquième édition (1706) en langue anglaise sera signalée dans la «Bibliothèque Choisie»<sup>18</sup>.

Dans la première partie de l'article-revue, celle plus courte dédiée au *De uno*, le «journaliste» en résume fidèlement le contenu. Elle privilégie le thème du «principe» et «but unique» du droit qui se base sur le «vrai éternel», soulignant le fort intérêt de Vico pour les racines métaphysiques du *ius*. La direction est celle d'une véritable «*veri criticam*» que le philologue de l'*Ars critica* saisit comme référée par le philosophe Vico à la *mens* humaine dans son effort éternel de régler son existence finie selon l'ordre universel du *vrai juste*. Selon l'*idée vraie* de Dieu, l'ordre existe et se déploie dans toute sa *potentia*. La vie est la conservation et la puissance de l'existant, conversion de la logique conflictuelle des *utilitates* et des buts particuliers à l'intelligibilité du «droit naturel» comme science de l'unité de la cause et du fondement vrai intrinsèque identifié avec l'idée de Dieu. Ce n'est qu'ainsi que l'*humanitas*, même l'humanité corrompue par le péché originel, mais possédant une inévitable *vis veri*, arrive à être condition essentielle de reconnaissance et de «communication» entre les hommes. D'où la défense des prérogatives du *ius naturale* contrastée par les thèses de la doute sceptique identifiées chez Hobbes. Chez l'auteur de *De cive* Vico et Le Clerc reconnaissent le théoricien du droit réduit à l'instrument de domination, à un fait de la vie civile parmi les autres qui ne garantit pas en soi aucun principe de véritable co-existence sociale et en identifie l'origine avec le «caprice» des hommes isolés dans l'état de guerre primitif permanent:

Senza Dio [...] - Vico traduit - non vi sarebbe Legge alcuna come nè pure società tra gli uomini; i quali vivrebbero segregati gli uni dagli altri, e commetterebbero tutto ciò, che può concepirsi di più fiero, e d'orribile. Questa dottrina è in tutto opposta a quella di *Obbes*, e di altri, che han voluto far dipendere tutto dal capriccio degli uomini<sup>19</sup>.

Ouvertement contestées par les philosophes de Cambridge et les moralistes anglais comme Cumberland, ces thèses avaient déjà été réfutées par Le Clerc. Sa «Bibliothèque Choisie» en avait

parlé à propos du *Sensus Communis* de Shaftesbury. Le journaliste/critique s'arrêtait sur la polémique contre l'auteur du *Léviathan*, partageant le jugement négatif sur les caractéristiques d'une société fondée sur la «peur» et l'«intérêt», les effets négatifs d'une «chimérique» condition naturelle de radicale et brute bestialité qui nie aux hommes tout penchant «affectueux», qui ne peut s'exprimer que dans la vie sociale<sup>20</sup>.

Mais la traduction du jugement de Le Clerc - une fois rappelé dans les *Vici Vindiciae* qu'au refus de Hobbes ils associent celui d'Epicure<sup>21</sup> - oublie d'inclure la référence aux «bêtes farouches»<sup>22</sup>. Ce qui chez Vico est à la base de la célèbre thèse de l'«errance féroce», l'argument innovant introduit dans l'histoire de la morale et de la religion de l'homme pour définir la façon compliquée dont l'univers nobiliaire, égaré dans l'immédiat confus et conflictuel, regarde l'*humanitas*. A cet égard, le développement des thèses de Vico est autonome et indépendant, basé sur la reconnaissance de la formation d'une spontanéité «naturelle». Entre l'état de bête et la vie sociale l'écart ne peut pas se réduire à la solution en termes de pacte (Hobbes) ou d'une rationalité réalisée comme chez Cumberland et Le Clerc<sup>23</sup>. La vie en commun est le résultat d'une action créatrice, d'une conquête lente et pénible, d'une transformation draconienne du genre humain qui arrive à la *ratio*, en passant inévitablement par l'autorégulation de la *forme* sensible dans l'état de *fantaisie* farouche. La condition existentielle découlant de l'«errance féroce», ne se réconcilie pas avec les bases et surtout les buts de l'anthropologie de Le Clerc, compromet la confiance en la bonté originale des hommes et dans l'affirmation graduelle, «naturelle» de rationalité. L'expression «bêtes farouches» ne laisse pas de traces dans la traduction italienne presque à témoigner d'un fort malaise chez Vico, dont l'effort vise à assainir la difficulté latente d'une exception difficilement acceptable pour la perspective apologétique dominante dans les textes du philologue et théologien genevois, une perspective se basant sur la relation entre raison éthique et droit dans la liaison

indissoluble de l'aspect civil du juste avec l'éthique de la *honestas*. Chez Vico cette conviction relève d'abord de la réflexion sur le droit ancien qui, dans ces aspects au caractère religieux, documente le processus par lequel s'avère l'intérêt utilitaire dans l'humanité la plus authentique de l'homme qui s'origine de Dieu et à lui revient. Le «cercle» de la jurisprudence – au centre des conclusions du *De uno* – découvre ainsi sa correspondance avec le grand cercle de l'humanité qui, tout en étant corrompue par le péché originel, garde l'amour et la tension vers la vérité, cet «effort» pour la connaître, comme l'appelle Le Clerc et que Vico traduit significativement par le mot «conato»:

Egli [Vico] ha mostrato nell'Opera precedente, che le due parti, che formano ciò che dicesi propriamente l'Uomo, cioè a dire l'intelletto, e la volontà, sono state l'una e l'altra corrotte; che l'intelletto è stato ingannato dagli errori, e la volontà dedotta dalle cupidità; e gli uni, e l'altre sono contrarie alla ragione, ed al ben dell'uomo; e questo è quello, che l'ha reso infelice: nulladimanco è restato nell'uomo, tutto corrotto che egli è, l'amore per la verità, ed un certo conato per conoscerla, ed ove egli la conosca chiaramente, nasce in Lui l'amore di ciò, che è giusto<sup>24</sup>.

La transposition de l'*effort* du commentaire de Le Clerc dans le lexique de Vico est significative et témoigne du dépassement du caractère (cartésien) substantialiste de l'extension (*res extensa*) du monde comme *creata unitas*. Par contre l'emporte la marque de la «grandeur» intérieure qui ne contient plus le fait de l'extension finie car elle mesure le monde des *formes* selon celui des *processus*. Il apparaît une nouvelle logique de la connaissance active, disponible à la fois à comprendre et à réagir au désordre qui se manifeste providentiellement dans la *pudour*.

La sélection des thèmes du *De uno* semble très cohérente avec les intérêts historiques et philosophiques de son critique. Ce sont moins le style «si serré» ou les «matieres abstruses» qui



rendent l'oeuvre intéressante que les arguments éthiques et rationnels soulignés, selon Le Clerc, de la rencontre de jurisprudence et morale:

L'Auteur [...] tire dans la suite une infinité de conséquences; qui renferment la Morale et la Jurisprudence, considérées en général, et dont il ne seroit pas difficile de tirer le détail de ces Sciences. Il ne nous est pas possible de le suivre, et il suffit de dire que ceux qui se seront un peu accoutumés à son langage, et qui méditeront, avec quelque soin, ce qu'il dit, tomberont bien-tôt d'accord avec lui de la vérité de ces Conséquences. Ils y trouveront de plus, en chemin faisant, beaucoup de recherches et de remarques curieuses, auxquelles ils ne s'étoient pas attendus, et qui servent à illustrer son principal sujet; qui est de démontrer, par le raisonnement, La Morale et la Jurisprudence, comme les lumières émanées de la Sagesse, de la Justice, de la Sainteté et de la Bonté de Dieu<sup>25</sup>.

L'ordre juridique ne s'oppose pas à l'ordre moral qui est conscience et expérience vivante et non pas une simple moralisation extérieure de la vie sociale, vu que les obligations positives s'avèrent déjà en soi pertinentes à la moralité de l'homme. Un critère de «justice» et de bien préside à la constitution de la loi, car il est présent dans tout mobile de l'action comme sceau de vérité, raison et liberté, valeurs coïncidentes et privilégiées, de façon cohérente, de la réflexion sur le droit. La loi du devoir devient la loi de la vie, en donnant de l'unité et un but à la formation et aux développements du monde civil. Ces thèses, qui se trouvent aux dernières pages du *De uno*, et les commentaires du critique sur l'auteur qui «appelle *la Constance du Jurisconsulte*, la vérité et l'immutabilité des lumières, sur lesquelles la Philosophie Morale est fondée»<sup>26</sup>, reportent à l'attention des lecteurs de la «Bibliothèque» des motifs et des problèmes qui ne sont pas étrangers à la pensée et à l'œuvre de son fondateur. Le jugement sur les écrits de Vico, même s'il «n'est pas donné pour souligner une conformité de thèmes, solutions, interprétations», ne semble pas, tout

de même, être occasionnel, dicté par des devoirs extérieurs de rédaction ou de courtoisie formelle. C'est ce que montre, à mon avis, un passage de la critique où Le Clerc, après avoir reconnu que le philosophe napolitain a réduit «toutes les Sciences à deux ordres», en identifie un comme «ce qui dépend de la Liberté des Hommes». Et ici Vico traducteur intervient, en rendant cette dernière expression comme «volontà degli uomini»<sup>27</sup>. Il exprime indirectement l'approche différente du critique en accentuant le caractère éthique/rationnel du thème en question. Le Clerc également, tout en oeuvrant dans un cadre culturel différent par rapport à Vico, cherche des réponses aux questions angoissantes sur la valeur de la tradition et de son contenu éthique/rationnel que le scepticisme moderne met en cause. A partir de ce point de vue il est possible de reconstruire quelques traits typiques de son évolution philosophique et de comprendre le raffinement graduel de la méthode critique/philologique, destinée à offrir, dans les années de la révocation de l'édicte de Nantes, une nouvelle interprétation de la tradition du vieux et du nouveau testament sur la base des relations, faisant l'objet d'une révision, entre philosophie et théologie, métaphysique et religion dans les illustres écrits polémiques de 1685, dans *Sentiments de quelques Théologiens de Hollande sur l'Histoire Critique du Vieux Testament, composé par le père Simon de l'Oratoire* et, surtout dans les *Entrétiens sur diverses matières de théologie*, composés en collaboration avec Le Cène. Il s'affirme donc le besoin d'obéir à de «nouvelles» règles de co-existence sociale, celles déjà introduites par Jésus Christ suivant un haut sens de la religiosité qui n'a rien à voir avec les rites et les mythes du paganisme, relevant d'un degré infime de civilisation mais riche en mémoires d'expériences très anciennes que le philosophe/philologue moderne doit comprendre et situer dans le contexte historique/culturel correspondant. Le jugement même des historiens ne découle pas, selon le Le Clerc des *Parrhasiana* (1699-1701), de convictions abstraites et préconçues mais des «principes du bon sens» et des «actions des hommes».<sup>28</sup>

De même dans la «Bibliothèque Ancienne et Moderne» la stratégie de sélection et interprétation des textes proposés se base sur le modèle de société chrétienne avec tous les caractères de rigueur et austérité hérités de l'ancien ascétisme calviniste, libéré de l'appareil dogmatique/théologique de la tradition et rendu fonctionnel aux modernes *vertus* de la vie civile. Les mêmes objectifs de journalisme et enjeux éthiques et rationnels s'expriment dans des formes convergentes et très significatives. L'«utilité» même des revues périodiques est affirmée clairement bien que question morale, pour Le Clerc, à saisir en termes de *vérité* et *vertu*. C'est l'affirmation de la valeur morale de la connaissance qui met au jour les droits de la conscience. Dans le programme de la «Bibliothèque» l'appel aux *devoirs*, au caractère éthique de la vie humaine culmine dans une défense de la *liberté*, dans une exaltation des pouvoirs de la *raison* opposés à toute forme de dogmatisme:

Comme la Verité et la Vertu sont deux choses, qui ne peuvent être séparées, j'ose dire encore, qu'une infinité de gens se sont formé par-là une meilleure idée de la dernière, qu'ils n'en auroient eue. Au lieu de je ne sai quel tour d'esprit bizarre, aveugle, fanatique, chagrin, emporté et souvent mal-faisant, qu'ils entendoient appeller *Vertu*; ils ont conçu que la Vertu est une disposition formée sur des regles d'une éternelle verité, éclairée, douce, modérée, tranquille, bien-faisante, et capable de rendre les hommes heureux dès cette vie. Ce n'est pas avoir perdu son temps, que d'avoir contribué à produire cet effet sur leurs esprits<sup>29</sup>.

Cette dernière référence peut conduire assez efficacement à des passages illuminants de la traduction de Vico. Ils appartiennent à la seconde partie de la critique de Le Clerc, celle dédiée au *De constantia* et aux termes fondamentaux pour tout le *Diritto universale*: c'est le cas de «sagesse», rendue dans la plupart des cas comme «sapienza» même dans la correspondance avec la «costanza

del giurisperdente» mais comme «saggezza» dans sa version d'adjectif qualificatif<sup>30</sup>; c'est le cas de «infini» traduit par «infinito» mais aussi par «illimitato» en relation avec «esprit»<sup>31</sup>. A cet égard, Vico traducteur dispose en italien de deux mots (*spirito* et *mente*), mais il ne les considère pas comme interchangeables et les utilise, par contre, avec des sens différents dans des contextes divers. Traduit généralement comme «spirito», le mot français *esprit* est rendu également comme «mente» pour définir l'«effort [...] vers la vérité»<sup>32</sup>. Il ne s'agit pas d'une variante née de l'exigence d'améliorer la traduction modifiant la version du point de vue formel et rhétorique. Ce qui est en cause ici est le thème compliqué de l'idée de l'ordre éternel propre d'une *mente* infinie, c'est-à-dire divine, tant universelle qu'elle est commune à tous les hommes doués de *mens* finie mais ouverte par constitution à l'illimité et à l'infini. C'est à la lumière de cet engagement théorique qu'il faut considérer la traduction d'un passage du commentaire de Le Clerc qui réfère à l'«Ordre éternel» la possibilité de connaître des «Veritez éternelles, auxquelles je *participe*, avec une infinité d'Intelligences»; *participation* qui, dans la traduction de Vico, devient «comunicazione», principe de toute socialité humaine, subordonné à la reconnaissance de la présence dans la *mens* de traces de *verum* éternel.

Io m'accorgo, che 'l mio spirito è limitato, poichè vi sono infinite cose, che io non concepisco: per la cognizione dell'Ordine eterno io conosco le verità eterne, per le quali io com(m)unico con infinite altre intelligenze, s'egli è vero, che ve ne sono infinite: adunque l'Idea dell'Ordine eterno non è quella dello Spirito Limitato, ma bensì dello Spirito Infinito<sup>33</sup>.

A ce sujet le rapprochement avec la tradition cartésienne et, *in primis*, avec la philosophie de Malebranche est direct. Dans les pages de la *Recherche de la vérité* Vico trouve les «formules»

théoriques pour définir la relation étroite entre les motifs de l'*ordre* et ceux de la *justice*. Mais l'adhésion convaincue à la philosophie de l'Oratorien présente aussi de compliqués profils théoriques et de véritables réserves critiques. Dans le cadre des arguments provoqués par les jugements de Le Clerc, outre le refus explicite que Vico fait de la «corpulenza del P(ad)re Malebranche»<sup>34</sup>, il faut souligner également la nette opposition aux contenus de l'*Éclaircissement X*, visant à contester la doctrine de la création des vérités éternelles, rappelée et défendue dans le *De uno*<sup>35</sup>. Cela faisant Vico propose encore les bien connus arguments cartésiens, en prospectant une réconciliation partielle avec cette «critica veri» qu'est la confiance en l'idée de l'ordre comme présence vivante de règles vraies dans la *mens* de l'homme. La relation de Dieu avec la vérité est une relation de création, unique et incommensurable avec toute autre relation. L'enjeu n'est pas quelque chose qui s'ajoute à la vérité, mais le principe de sa constitution même dans un lien intime d'unité infinie et d'identité absolue avec le *primum verum*. Vico repousse la «métaphysique des philosophes» qui apprend aux hommes à voir en Dieu les idées de toutes les choses, car il refuse d'attribuer une valeur théorétique à la connaissance intuitive. La référence polémique aux thèses de Malebranche se charge de significations anti-spinoziennes, comme documente le paragraphe dont le titre est «Contra Spinosam» qui, dans les «Aggiunte» au chapitre XXIII de la partie II du *De constantia* («Mitologia degli dei delle genti maggiori in base ai nostri principi»), précède la bien connue définition du «Divinus circulus»<sup>36</sup>.

Plus que la recherche d'un «compromis»<sup>37</sup>, la philosophie de Vico exprime le choix conscient de récupérer la métaphysique cartésienne pour la partie traditionnelle - celle de la «création» et de la «puissance» divines - mais pour cela non moins innovante dans la mesure où elle s'engage à favoriser le processus par lequel s'avère la philosophie classique (platonicienne) dans la perspective du créationnisme chrétien contre toute solution basée sur l'émanation. La récupération des motifs

de continuité avec la tradition philosophique s'évolue dans ce contexte également selon un style typique de Vico qui favorise des rapprochements et des superpositions, des entrelacements, des assimilations et des transformations avec des suggestions étymologiques et linguistiques originales. Les propositions de Malebranche sont mises en cause par l'adhésion au rationalisme de la fin du 17<sup>ème</sup> siècle attribuant de nouveaux pouvoirs à la *mens* humaine visant à la «pratique» d'une véritable *ars critica*. Dans le *De constantia jurisprudentis* la réflexion sur les relations entre *mémoire* et *raison* est le fil rouge de la polémique contre l'intellectualisme abstrait de Descartes et le philosophe oratorien, coupables d'avoir agi pour leur «gloire privée de philosophes» sans s'engager à «faire évoluer l'étude de la philologie jusqu'au point de la ramener aux principes de la philosophie». Les conséquences négatives l'ont emporté, en endommageant les «Christianas respublicas» et leur identité culturelle assurée par les Ecritures Saintes, le code de Justinien et des problèmes relatifs d'interprétations, formulés par la théologie et la jurisprudence respectivement<sup>38</sup>. La préoccupation pour la sauvegarde des «principia humanitatis», les seuls qui donnent du sens à la co-existence humaine dans les sociétés chrétiennes, est certes un des aspects dominant la perspective historique et théorique de Vico, qui n'est pas indifférent aux thèmes et aux programmes de Le Clerc. Celui-ci tout en se référant aux principes de l'éthique et de la raison se préoccupe de définir un critère de jugement historique moins intéressé à vérifier du point de vue philosophique les prérogatives de la *mens* humaine et de sa «pratique» dans les différentes situations historiques. Cependant, l'érudition, la philologie et l'exégèse biblique d'un côté, et le rationalisme protestant, l'empirisme de Locke et le «vitalisme stratonique»<sup>39</sup> de l'autre offrent un cadre critique de la pensée genevoise que les approches traditionnelles ne sauraient pas satisfaire. *L'ars critica* de Le Clerc, quoique innovante et mise à jour du point de vue critique, ne vise pas à être destructrice mais en syntonie avec la reformulation d'un «platonisme» en tant que vision unitaire du monde, réconcilié du point

de vue éthique et religieux avec l'ancienne tradition chrétienne. La critique de Le Clerc est celle d'un philosophe/théologien à la formation rationaliste, convaincu du bien fondé de sa profession de foi chrétienne qui, contre les objections des sceptiques modernes, a ouvert son apologétique de type historique à l'inspiration et à l'influence de Grotius<sup>40</sup>, devenant son éditeur le plus connu du début du 18<sup>ème</sup> siècle et l'auteur de la fortune du *De veritate religionis christianae*, re-proposé à la lumière de la théorie de la confluence de rationalisme, tolérance civile et oecuménisme politique et religieux. Chez Le Clerc l'attaque contre le cartésianisme métaphysique orthodoxe, source de controverse et intolérance, si elle est considérée dans l'approche aux questions de théologie, est plus forte que chez Vico dans *Diritto Universale*<sup>41</sup>. Cependant, dans le développement de cette attaque (qui sera reformulée par Locke, son interlocuteur assidu et privilégié), l'auteur de l'*Ars critica* est disposé à accueillir du cartésianisme les instances méthodologiques et à les réconcilier avec les valeurs de l'humanisme chrétien qui ont contribué à sa conversion à la religion protestante, favorisée par le magistère du théologien arminien Etienne de Courcelles, curateur, en 1650, d'une édition latine du *Discorso sul metodo*<sup>42</sup>. D'ailleurs, au rapprochement critique avec le modèle philosophique français le pousse la mémoire des leçons genevoises du vieux maître Chouet, dont les lettres affectueuses ne sont pas dépourvues de critiques sévères aux développements des thèses de l'élève, de références directes et indirectes au contenu des écrits polémiques de 1685, surtout aux *Entrétiens sur diverses matières de théologie* où la fusion combattue de la philosophie cartésienne et de la théologie identifiée en Malebranche la principale cible théorique<sup>43</sup>. Le principe de l'«évidence» dans les questions de théologie repoussé, il faut remplacer la trame des hypothèses et des a priori rationnels appliqués aux Ecritures Saintes avec un procédé «philologique» et factuel, cohérent avec la mise en valeur de la connaissance «probable», en ligne avec les thèses de Locke et la distinction protestante entre vérités nécessaires et convictions spéculatives totalement inutiles pour le salut<sup>44</sup>.

Vico partage l'engagement de Le Clerc face à la menace qui pèse sur son «christianisme éclairé» à cause du pyrrhonisme de Bayle, qui savait utiliser contre l'auteur des *Entretiens* les mêmes thèses polémiques avancées contre Malebranche dans le but de relativiser le lien entre *évidence* et *vérité*, de favoriser une philologie modeste et une «théologie modérée» selon la célèbre leçon arminienne<sup>45</sup>. Mais les développements décidément fidéistes des thèses du philosophe de Rotterdam finissent par rendre vaine la recherche d'un fondement de certitude rationnelle à attribuer à la vie éthique et religieuse. A la proposition d'abandonner le terrain de la raison pour se réfugier dans celui de la foi, le genevois répond – dans les *Parrhasiana* – d'un ton dur en exaltant l'accord de la *révélation* avec la *raison*, la valeur apologétique de la conformité de l'éthique chrétienne avec les principes de la religion naturelle:

Que si l'on joint la Révélation à la Raison, pour peu que l'on soit capable de réflexion, on comprendra par la seule lecture du Nouveau Testament, ou par ce qu'on en entend dire à ceux qui l'ont lû, qu'il n'y a rien qui ne s'accorde parfaitement bien aux idées de Morale et de Théologie, que la seule Raison est capable de former dans nos esprits et qu'elle avoit en effet formées dans ceux des Payens. Plus on fera de réflexion sur ces sortes de choses, plus on sera convaincu, et plus on augmentera ses lumières; sans qu'il soit besoin d'y employer trop de temps<sup>46</sup>.

Dans ce jugement se met à jour un des besoins fondamentaux de l'âge de Vico et Le Clerc qui face à la dissolution progressive des autorités et des institutions politiques et religieuses réagit en exaltant l'utilisation de la raison critique même dans le domaine de la foi. Le but est celui d'y reconnaître la valeur d'une expérience universelle authentique, adressée aux hommes ayant le «pouvoir» et la «volonté» d'utiliser leur *ratio*, quoique conscients d'être sujets à «l'erreur [...] et [...] au dernier jugement du Créateur du monde»<sup>47</sup>. Ce n'est pas un hasard, donc, que la critique du *De*



*constantia* souligne la polémique de Vico contre le «pyrrhonisme» de Bayle, en réitérant la place centrale de l'alliance entre jurisprudence et philosophie dans la référence aux «Principes inébranlables [...] conformes à ceux de la Religion Chrétienne», comme l'écrit Le Clerc et Vico le traduit, en adoptant, en l'espèce, l'expression «uniformi», comme pour confirmer le sens d'une intégration plutôt que le sens d'une identité abstraite:

L'Autteur incolpa non solamente *Macchiavelli, Obbes, Spinoso*, d'essere stati di questo sentimento, ma ben anco il *Sig. Bayle*; il quale glie 'l niegarebbe, se fusse in vita, ancorché ciò venisse in conseguenza da' suoi Principj del Pirronismo. [...] Gli *antichi Giureconsulti* che hanno seguito in questo i Filosofi, contribuiscono etiandio a stabilire la Giurisprudenza su Principj incontrastabili, e conseguentemente uniformi a quelli della Religion Cristiana, che ci somministra i Lumi della Natura.<sup>48</sup>

Même si ces pages ne visent pas à réfuter la thèse très bien documentée de ceux qui ont jugé le ton général des relations Vico-Le Clerc<sup>49</sup> comme étant superficiel et de «simple courtoisie formelle», la critique de la «Bibliothèque Ancienne et Moderne» et sa ponctuelle traduction/interprétation par Vico contribuent à rendre problématiques bien des questions qui font encore l'objet du débat sur le Vico d'avant les *Sciences Nouvelles* (le «platonisme» philosophique, l'utilisation critique de Malebranche, l'aversion pour Descartes et sa récupération critique). Toute l'histoire de la critique de Le Clerc et de ses traductions est, en outre, symbolique d'un processus culturel dans ses moments spécifiques que Vico lui-même reconnaît quand, en envoyant une copie de la *Science Nouvelle* de 1725 au philologue genevois, juge sa lettre de réponse à l'envoi du *Dritto universale* et la critique dans la «Bibliothèque» «come due mantici, onde io formassi il getto di quest'altra opera [...]. Questa, a dir vero, è unicamente figliuola della v(ost)ra

Generosità, la quale va sempre di seguito alla Grandezza di stato di chi la usa, siccome con meco la usaste Voi [...]»<sup>50</sup>. Il s'agit d'un jugement d'autant plus significatif si on le compare avec celui sur le *Diritto Universale*, exprimé après la publication de la *Science Nouvelle* de 1730. Dans l'«Aggiunta» à l'*Autobiographie* (1731), en rappelant les complexes évolutions de sa réflexion théorique, le philosophe napolitain avoue le besoin d'un «chemin opposé» par rapport au parcours du début des années Vingt:

Vico n'est pas satisfait des livres du *Droit universel* parce qu'il y a tenté de descendre de l'esprit de Platon et des autres philosophes éclairés jusque dans les esprits stupides et simples des fondateurs des peuples païens, alors qu'il aurait dû prendre le chemin absolument contraire; de là vient qu'il commit des erreurs en certaines matières. Dans la *Première Science nouvelle*, ce fut certainement dans l'ordre, sinon dans les matières qu'il se trompa, car il étudia séparément les principes des idées et les principes des langues, alors que, par nature, ces principes sont unis. Quant aux matières de cette science, il les fit dériver des uns et des autres principes de façon séparée aussi, alors que la bonne méthode eût voulu qu'il les fit sortir des deux sortes de principes ensemble. De là proviennent de nombreuses erreurs dans l'ordre suivi. Tout cela fut corrigé dans la *Seconde Science nouvelle*<sup>51</sup>.

Peut-être n'y a-t-il pas de témoignage plus efficace pour confirmer la densité et la complexité d'une pensée, la nature tortueuse de ses articulations et de ses développements aux contrastes parfois encore non résolus. Mais dans ce témoignage il y a un choix critique précis, un effort de réflexion théorique ayant un centre de pesanteur originel, en même d'assurer à la transition, de courte durée mais intense, du *De uno* aux *Sciences Nouvelle* un caractère unique. À côté des expressions formelles et rituelles de reconnaissance pour Le Clerc, est présente une orientation spéculative qu'il est opportun d'identifier. Cela faisant, vu les contenus des critiques et des

variantes de leur traduction, non seulement on approfondit le sens d'un des lieux les plus importants de l'écriture autobiographique, mais on reconfigure des thèmes et des problèmes qui appartiennent à la pensée européenne du temps de Vico *avec* ou *sans* Le Clerc.

---

<sup>1</sup> Ainsi Giambattista Vico à Jean Le Clerc, Naples, le 9 janvier 1722, Amsterdam, Universiteits-Bibliotheek, C 141b, en suite dans G. Vico, *Epistole con aggiunte le Epistole dei suoi corrispondenti*, édité par di M. Sanna, dans *Opere di Giambattista Vico*, vol. XI, Morano, Naples, 1992, p. 100. Naturellement, tous les textes de Vico qui n'avaient été traduits en français sont cités dans la langue originale.

<sup>2</sup> *Bibliothèque Choisie, pour servir de suite à la Bibliothèque Universelle*. Par JEAN LE CLERC. Anné MDCCIII. Tome I. Seconde Edition [chez Henri Schelte, Amsterdam, 1712; dorénavant indiquée par le sigle BC, en respectant l'orthographe originale de tous les passages cités, en particulier l'utilisation des majuscules et de l'accent], pp. 7, 8 non numérotées. A propos de cette revue et d'autres éditées par Le Clerc, outre les informations recueillies dans *Dictionnaire des Journaux 1600-1789* (sous la direction de J. Sgard, Universitas, Paris, 1991, pp. 166-168, 173-177, 205-206), permettez-moi de me référer à mes contributions dans «*Acta Eruditorum*» di Lipsia e la cultura napoletana di primo Settecento: Gravina e Vico, dans «*Atti dell' Accademia di Scienze Morali e Politiche*», CI (1990), pp. 107-125; *Jean Le Clerc recensore di Gianvincenzo Gravina nella «Bibliothèque Ancienne et Moderne» (1718)*, dans «*Storiografia*», I (1997) 1, pp. 105-113, maintenant recueillies dans F. Lomonaco, *Filosofia, diritto e storia in Gianvincenzo Gravina*, présentation de Paolo Rossi, Edizioni di Storia e Letteratura, Rome, 2006, pp. 199-229.

<sup>3</sup> Cf. M. Doni Garfagnini, *Jean Le Clerc e l'«anima della storia»*. *L'Histoire des Provinces Unies des Pays Bas*, dans la monographie sur *Jean Le Clerc e gli spazi della ragione. Percorsi di critica e storia*, Edizioni di Storia e Letteratura, Rome, 2004, pp. 15-73 (avec en Annexe le texte de l'auto-présentation de l'*Histoire* parue dans la «*Bibliothèque Ancienne et Moderne*» de 1722: cf. pp. 103- 109).

<sup>4</sup> *Bibliothèque Ancienne et Moderne, pour servir de suite aux Bibliothèques Universelle et Choisie*. Par JEAN LE CLERC. Tome XVIII. Pour l'année MDCCXXII. Partie Première [chez les frères Wetstein, Amsterdam, 1722; dorénavant citée par le sigle BAM]: cf. *Huetiana ou Pensées diverses de MR. HUET* (p. 160 et suivantes.); *Recueil de quelques Poésies Grecques devenues rares, recueillies par MR. MATTAIRE, avec Notes* (p. 220 et suivantes.); partie seconde: cf. *Réponse de MR. NOODT sur l'exposition des Enfants, parmi les Romains* (p. 367 et suivantes); *Histoire des Pandectes de Florence par MR. BRENKMAN* (p. 375 et suivantes); *Florus de MR. DUKER* (p. 381 et suivantes); *Les Annales de l'Imprimerie par MR. MATTAIRE* (p. 398 et suivantes); *Dissertations Mêlées de Mr. L'Abbé GAROFALO* (p. 434 et suivantes); *De la Foiblesse de l'Esprit Humain par MR. HUET, évêque d'Avranches* (p. 455 et suivantes).

<sup>5</sup> Ainsi L.A. Muratori, *Epistolario*, édité par M. Campori, Società Tipografica, Modène, 1901-1907, vol. IX, lettre n. 5422 du 16 mai 1747 (pp. 5060-5061); vol. XI, lettre n. 5356 du 1 janvier 1747 (p. 5009), cit. par P. Zambelli, *La formazione filosofica di Antonio Genovesi*, Morano, Naples, 1972, pp. 150,163 et notes. Cf., en outre, R. De Maio, *Muratori e il Regno di Napoli. Amicizie, fortuna e polemiche*, dans «*Rivista Storica Italiana*», LXXXV (1973) III, pp. 757-758 et notes.

<sup>6</sup> Sur ce Valletta et le *commercium litterarum* Italie-Pays Bas entre 17ème et 18ème voir mes pages sur *Dall'Olanda all'Italia di fine Settecento: il caso Conforti*, dans F. Lomonaco, *Tolleranza e libertà di coscienza. Filosofia, diritto e storia*

---

tra *Leida e Napoli nel secolo XVIII*, prefate de G.C.J.J. van den Bergh, Liguori, Naples, 1999, § 1 «Il modello olandese» (pp. 125-139).

<sup>7</sup> Giuseppe Valletta à Jean Le Clerc, Naples, le 11 novembre 1699, Amsterdam, Universiteits-Bibliotheek, C 138, et puis dans J. Le Clerc, *Epistolario*, vol. II (1690-1705), édité par M. et M. G. Sina, Olschki, Florence, 1991, pp. 322-323; cf. p. 323. Cf. N. de Scisciolo, *Presenza lockiana a Napoli tra fine Seicento e inizio Settecento*, dans «Studi Filosofici», XX (1997), pp. 73-111 et G. Costa *La Santa Sede di fronte a Locke*, dans «Nouvelles de la Républiques des Lettres», 2003, I-II, p. 69 et suivantes. Grâce à l'intercession de Mabillon auprès du bibliothécaire vatican, Giovanni Patrizi, en 1685 Valletta fut autorisé à acheter et lire les livres interdits de la censure ecclésiastique et définis par le cardinal Roberto Bellarmino, en 1614, «infetti e perniciosi che specialmente nelle parti straniere [...] si stampano e si vendono» (card. R. Bellarmino à l'Inquisiteur de Modène, Rome, le 26 juillet 1614, dans Archivio di Stato di Modena, lettre publiée par A. Rotondò, *Nuovi documenti per la storia dell' 'Indice dei libri proibiti' (1572-1638)*, dans «Rinascimento», n.s., III, 1963, p. 196). Il eut ainsi la possibilité d'une approche directe à une variété de texte telle que les savants étrangers envoyaient à Magliabechi une copie extra de leurs écrits à fin qu'il la donne «celebri [...] Vallettae», comme écrivait Lorenzo Teodoro Gronovio au savant florentin (L. T. Gronovii *Epistolae ad Ant. Magliabechium*, dans *Clarorum Belgarum ad Ant. Magliabechium nonnullosque alios Epistolae [...]*, ex Typographia ad Insigne Apollinis in Platea Magni Ducis, Florentiae, 1745, t. II, lettre VIII, p. 255).

<sup>8</sup> Ainsi Giambattista Vico à Jean Le Clerc, Naples, le 9 janvier 1722, cit., p. 100.

<sup>9</sup> Ainsi A. Barnes, *Jean Le Clerc (1657-1736) et la République des Lettres*, Droz, Paris, 1938, p. 210.

<sup>10</sup> Jean Le Clerc à Giambattista Vico, le 8 septembre 1722, Naples, Bibliothèque Nationale «Vittorio Emanuele III», Carte Villarosa, XIX 42, fasc. III, 12, puis dans G. Vico, *Epistole...*, cit., p. 102. On doit une première analyse des documents sur les relations Vico-Le Clerc à F. Nicolini, *Due lettere inedite di Giambattista Vico a Giovanni Leclerc*, dans «Revue de Littérature Comparée», IX (1929) 4, pp. 737-743. Sur Brenkman à Naples voir mon *Tracce di Vico nella polemica sulle origini delle Pandette e delle XII Tavole nel Settecento italiano*, présentation de G. Cacciatore, Liguori, Naples, 2005, pp. 3-4 et notes (puis dans F. Lomonaco, *A partire da Giambattista Vico. Filosofia, diritto e letteratura nella Napoli di secondo Settecento*, présentation de F. Tessitore, Edizioni di Storia e Letteratura, Rome, 2010).

<sup>11</sup> Cf. *Vie de Giambattista Vico écrite par lui-même (1723-1728)*, présentation, traduction et notes par A. Pons, B. Grasset, Paris, 1981, pp. 94-97.

<sup>12</sup> Ainsi A. Barnes, *Jean Le Clerc (1657-1736) et la République des Lettres*, cit., p. 210.

<sup>13</sup> G. Vico, *Principj di una Scienza Nuova intorno alla natura delle nazioni per la quale si ritruovano i Principj di altro sistema del diritto naturale delle genti. All'Eminentiss. Principe Lorenzo Corsini Amplissimo Cardinale dedicati*, F. Mosca, Naples, 1725, puis dans G. Vico, *Opere*, édité par A. Battistini, Mondadori, Milan, 1990, t. II, p. 1211 (puis voir en fac-similé, édité avec une *Introduction* de F. Lomonaco, Diogene, Naples, 2014); *Vie de Giambattista Vico écrite par lui-même (1723-1728)*, cit., pp. 91-93, 97-98; *Vici Vindiciae*, dans *Varia*, édité par G. G. Visconti, vol. XII de *Opere di Giambattista Vico*, Guida, Naples, 1996, p. 47.

<sup>14</sup> On doit à Nicolini la reconnaissance de l'«apprentissage, sia pure superficiale, del francese (che il Vico, esagerando, dice di non aver voluto mai conoscere, ma da cui, all'occorrenza, era in grado di tradurre)» (F. Nicolini, *La giovinezza di Giambattista Vico. Saggio biografico* (1932), rist. anastatica, il Mulino, Boulogne, 1992, pp. 23-24). C'est ce dont témoigne, selon l'éditeur de Vico du début du 20ème, la critique de Le Clerc, pour qui «non è da escludere che diretto traduttore [...] fosse il Vico medesimo. E, in ogni caso, anche se egli si fece prestare qualche aiuto, sua è certamente la rielaborazione letteraria, giacché certe forme grafiche («auteur» e simili), certi arcaismi («continovo» e simili), certe paroles techniques (tra le altre, «conato», nel significato particolarissimo che il Vico dà alla voce), certi giri di phrase e anche la frequente sostituzione di un unico periodo a largo respiro a quattro o cinque di quei periodetti francesi a lui tanto invisibles, sono tutte tracce ben visibili del fare vichiano» (F. Nicolini, *Nota* à G. Vico, *Autobiografia. Il carteggio e le poesie varie*, dans *Opere*, vol. V, édité par B. Croce et F. Nicolini, Laterza, Bari, 1929, p. 383).

<sup>15</sup> Article VIII /della Parte Seconda del Tomo Decimottavo /della Biblioteca Antica, e Moderna / del Sig. Giovanni Clerico, dans Naples, Bibliothèque Nationale «Vittorio Emanuele III», Carte Villarosa, XIX 42, fasc.

---

II, 7, cc. 1r-8v (dorénavant cité comme *Articolo VIII*). Une autre copie, rédigée pour être envoyée au père Bernardo Maria Giacco, est gardée dans les *Carte Villarosa* (XIX 42, fasc. II, 5, cc. 1r-6v). Cf. *Opuscoli di Giovanni Battista Vico. Raccolti e pubblicati da Carlantonio De Rosa Marchese di Villarosa* auprès de Porcelli, Naples, 1818, pp. 85-100. L'édition Villarosa de l'*Autobiografia* utilise ces textes et les réfère à la publication de 1728, ne pouvant pas utiliser la version copie par Vico, non publiée et absente du groupe des manuscrits gardés dans la Bibliothèque Civique de Bergamo "Angelo Mai" (MM6, déjà Alpha 2.39), qui remontent certes à un programme de révision de Vico. Ce dernier, en effet en 1730 et au début de 1731, sur sollicitation de Muratori, a recopié, corrigé et mis à jour sa *Vita*, en envisageant y inclure les traductions des critiques de Le Clerc (résumées pour l'édition de 1728) et la réponse à Le Clerc. Sur le thème et les questions critiques et philologiques voir, après l'étude fondamentale de V. Placella (*Il resoconto di Vico su una mancata edizione della 'Scienza nuova' e i problemi ecdotici dell'Autobiografia. Con un'appendice di testi*, dans «Annali dell'Istituto Universitario Orientale», sezione "Romanza", XXVIII, 1986, 1, pp. 53-163), R. Verdirame, *Note sulla Vita di Giambattista Vico scritta da se medesimo: l'occasione, la genesi e le vicende editoriali*, dans *Il mondo di Vico/Vico nel mondo. In ricordo di G. Tagliacozzo*, édité par F. Ratto, éditions Guerra, Perouse, 2000, pp. 307-315

<sup>16</sup> *L'Origine du Droit et la Constance de la Jurisprudence et de la Philologie*, par MR. DEL VICO, dans BAM, t. XVIII (1722), partie II, art. VIII, p. 418 (dorénavant citée comme *L'Origine du Droit*).

<sup>17</sup> G. Cantelli, *Vico e Bayle: premessa per un confronto*, Guida, Naples, 1971, pp. 31-54; M. Sina, *Vico e Le Clerc tra filosofia e filologia*, Guida, Naples, 1978. Les observations de Ph. Vanhaelemeersch me semblent innovantes, *Jean Le Clerc and G. B. Vico: From "Protestant Euhemerism" to "Historical Mythology"*, dans «Bulletin de l'Institut Historique Belge de Rome», LXXII (2002), pp.109-147; cf. pp. 144-147.

<sup>18</sup> *Extrait d'un Livre Anglois qui n'est pas encore publié, intitulé ESSAI PHILOSOPHIQUE concernant L'ENTENDEMENT [...]. Communiqué par Monsieur LOCKE*, dans *Bibliothèque Universelle et Historique* de l'année M. DC. LXXXVIII. Tome huitième [chez Wolfgang, Waesberge, Boom, et van Someren, Amsterdam, 1688], pp. 49-142. La «Bibliothèque Choisie», après avoir publié dans le t. VI (1705), le remarquable *Eloge de feu MR. LOCKE* di Le Clerc (art. V, pp. 342-411), signalera en 1707, l'édition londonienne (1706) de l'*Essay* (cf. BC, t. XII [1707], art. III, pp. 80-123).

<sup>19</sup> *Articolo VIII*, c. 2r. Le passage a été rappelé et commenté par F. Botturi (*La sapienza della storia. Giambattista Vico e la filosofia pratica*, Vita e Pensiero, Milan, 1991, p. 241), concernano le «principio» de «difesa del diritto naturale contro il dubbio scettico» (*ibid.*).

<sup>20</sup> Sur ce thème voir l'enquête documentée de L. Simonutti, *Shaftesbury e la «Bibliothèque Choisie»*, dans «Giornale Critico della Filosofia Italiana», vol. VII, LXVI (1987) II, pp. 235-281; cf. pp. 266-268, 273.

<sup>21</sup> *Vici Vindiciae*, cit., p. 107. Le lieu a été rappelé par R. Ruggiero, *Le rivendicazioni di Tacito. In margine alle Vici Vindiciae*, dans «Bollettino del Centro di Studi Vichiani», XXX (2000), pp. 187, 192.

<sup>22</sup> *L'Origine du Droit*, p. 420.

<sup>23</sup> Dans ce contexte la «posizione specifica» de Vico et sa distance des thèses de Cumberland ont été discutées par N. Badaloni, *La cultura*, dans *Storia d'Italia*, vol. III, Einaudi, Turin, 1973 (rist., Gruppo Editoriale Fabbri, Bompiani, Sonzogno, Etas, Milan, 1985), pp. 764-765.

<sup>24</sup> *L'Origine du Droit*, p. 422; *Articolo VIII*, c. 2v.

<sup>25</sup> *L'Origine du Droit*, pp. 418, 420-421.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 421.

<sup>27</sup> *Ibid.*, pp. 422-423; c. 3r.

<sup>28</sup> *De l'histoire et de la différence des Historiens Modernes et des Anciens*, dans *Parrhasiana ou Pensées diverses sur des matières de critique, d'histoire, de morale et de politique* par THEODORE PARRHASE, chez H. Schelte, Amsterdam, 1699-1701, t. I, pp. 189-190: «Qu'ils [les Historiens] croient ce qu'il leur plaira, pour ce qui regarde leur particulier; mais qu'ils ne censurent personne, que sur les principes du bon sens, ou de la Religion reconnus de ceux-là même qu'ils censurent. Personne n'est censurable, pour ne pas faire ce qu'il croit ne devoir point faire, selon ses principes, pendant qu'il les retient; quoi que ces principes soient faux. Si on le peut blâmer, c'est d'avoir reçu légèrement des faussetez; mais c'est aux Théologiens à entrer dans cette recherche et non aux Historiens, qui ne traitent pas des erreurs, mais des actions des hommes». Une traduction italienne de ce

---

passage (mais avec une indication erronée des pages de la source) se trouve chez C. Borghero, *La certezza e la storia. Cartesianesimo, pirronismo e conoscenza storica*, F. Angeli, Milan, 1983, p. 349, mais voir toutes les pages dédiées à «La gnoseologia di Le Clerc da Cartesio a Locke» et à «Le regole del giudizio storico e la confutazione del pirronismo» pp. 342-356.

<sup>29</sup> BAM, t. I (1714), partie I, «Avertissement», p. 11 non numérotée. Sur l'intégration des raisons éthiques et religieuses et les instances de la vie civile voir M. Iofrida, *Note sul pensiero teologico e filosofico di Jean Leclerc*, dans «Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa», Classe di Lettere e Filosofia, IX (1979) 4, pp. 1497-1524, cf. pp. 1516-1517.

<sup>30</sup> *L'Origine du Droit*, pp. 421, 422, 423; *Articolo VIII*, cc. 2v, 3r.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 426; c. 4v.

<sup>32</sup> *Ibid.*, pp. 418, 422, 423; cc. 1v, 2v, 3v.

<sup>33</sup> *Ibid.*, p. 426; c. 4v. Il est intéressant de noter la correction que la traduction de Vico introduit à propos de la «dottrina di Socrates», que Le Clerc réfère de façon erronée à la partie II du *De constantia*: cf. *L'Origine du Droit*, p. 424; *Articolo VIII*, c. 3v.

<sup>34</sup> Ainsi Giambattista Vico à Tommaso Russo, Vola, le 7 novembre 1729, Naples, Bibliothèque Nazionale «Vittorio Emanuele III», Carte Villarosa, XIX 42, fasc. III, 31, puis chez G. Vico, *Epistole...*, cit., p. 155.

<sup>35</sup> J. B. Vici *De universi iuris uno principio, et fine uno. Liber Unus Ad Amplissimum Virum Franciscum Venturam [...]*. Excudebat NEAPOLI Felix Musca. *Ex Publica Auctoritate*. Anno M.DCC.XX, puis chez G. Vico, *Opere giuridiche*, édité par P. Cristofolini, introduction de N. Badaloni, Sansoni, Florence, 1974, «Principium», p. 42 (dorénavant citée comme *De uno*). Sur le thème et la trame complexe de thèses cartésiennes et malebranchiennes voir les recherches documentées de A. Ingegno, *Da Malebranche a Vico*, dans *Filosofia e cultura. Per Eugenio Garin*, édité par M. Ciliberto et C. Vasoli, Editori Riuniti, Rome, 1991, pp. 495-529; cf. p. 499; B. Billi, *Vico interprete di Descartes e Malebranche. Il problema delle verità eterne nel De uno universi iuris principio et fine uno*, dans *L'interpretazione nei secoli XVI e XVII*, édité par G. Canziani et Y. Ch. Zarka, F. Angeli, Milan, 1993, pp. 209-223; F. Lomonaco, *Introduction à G. Vico, De universi iuris uno principio et fine uno* (Napoli, 1720, con postille autografe, ms. XIII B 62), édité par F. Lomonaco, présentation de F. Tessitore, Liguori, Naples, 2007, pp. XI-XXXVII.

<sup>36</sup> G. Vico, *Opere giuridiche*, cit., p. 902. «Insieme agli uomini nacque anche questa molto rudimentale metafisica: gli uomini in Dio ascoltano, vedono e sentono ogni cosa. Il che poi viene insegnato anche dalla metafisica dei filosofi quando insegna che gli uomini comprendono le idee di tutte le cose in Dio» (*ibid.*). «Cosicché quelli che si tengono fermi al deismo, e tutte le cose che ascoltano, vedono e sentono, ritengono essere Dio, capiscano che, anziché filosofi, essi sono i più rozzi delle genti» («Contro Spinoza», *ibid.*).

<sup>37</sup> Ainsi G. Carillo (*Vico. Origine e genealogia dell'ordine*, Editoriale Scientifica, Naples, 2000) à propos de la tentative de Vico de «chiudere i conti con la teodicea moderna» (pp. 103-104).

<sup>38</sup> J. B. Vici *Liber alter qui est De Constantia jurisprudentiae universi iuris uno principio, et fine uno. Liber Unus Ad Amplissimum Virum Franciscum Venturam [...]*. Excudebat NEAPOLI Felix Musca. *Ex Publica Auctoritate*. Anno M.DCC.XXI, puis chez G. Vico, *Opere giuridiche*, cit., pp. 400, 401. «[...] Io, che nell'arco della mia intera esistenza ho tratto maggior diletto dall'uso della ragione che da quello della memoria, quanto più ho imparato nella filologia, tanto più m'è parso di ignorare. Non temerariamente Renato Cartesio e Malebranche affermavano che non s'addice al filosofo dedicarsi per molto tempo e approfonditamente alla filologia: un detto che d'altronde, se non inteso con moderazione, sia pure con il conforto di nomi di grande autorità, conduce alla perdizione le repubbliche cristiane Le leggi del duplice codice divino sono infatti concepite in lingua ebraica e in altre lingue orientali per quanto concerne il Vecchio Testamento, in greco per quanto riguarda il Nuovo Testamento; in latino quelle del Codice giustiniano, che per giunta ricevono gran lume dai *Basilici* e da altri libri greci sul diritto orientale. La teologia e la giurisprudenza riposano dunque in gran parte sulla conoscenza di queste lingue, e gli interpreti non possono avere il credito che spetta agli autori» (*ibid.*, pp. 398-401). Sur le thème voir F. Lomonaco, *Introduction à G. Vico, De constantia jurisprudentis* (Napoli, 1720, con postille autografe, ms. XIII B 62), édité par F. Lomonaco, Liguori, Naples, 2013, pp. VII-XXXV.

---

<sup>39</sup> Sur cet aspect de la «philosophie» de Le Clerc et sa conception d'un Dieu-esprit, don la fonction s'explique par l'activité d'une faculté intérieure de l'homme de former des idées comme réponse à une «providentielle» sollicitation des choses, voir les observations de M. Iofrida (*Note sul pensiero teologico e filosofico di Jean Leclerc*, cit., pp. 1518-1519) qui discute les thèses de N. Badaloni, *Vico prima della "Scienza Nuova"*, dans «Rivista di Filosofia», LIX (1968) 2, pp. 130-131 et *Vico nell'ambito della filosofia europea*, dans *Omaggio a Vico*, édité par P. Piovani, Morano, Naples, 1968, pp. 243-244.

<sup>40</sup> Sur le thème, après C. Borghero (*La certezza e la storia ...*, cit., pp. 340-341), voir M. I. Klauber, *Between Protestant Orthodoxy and Rationalism: Fundamental Articles in the Early Career of Jean Le Clerc*, dans «Journal of the History of Ideas», LIV (1993) 4, pp. 611-636; cf. pp. 618-619

<sup>41</sup> Dans les lettres échangées avec Pierre Allix, Jacques Lenfant et Isaac Papin depuis 1683, Le Clerc arrivait à cette conscience théorique par l'observation que les raisonnements métaphysiques, surtout si appliqués à la religion, «se détruisent l'un l'autre, et ne laissent pas de paroître également évidens. Jugez par là s'il est sûr d'embrasser une opinion par de simples raisons de Métaphysique. Le moien donc de se débarrasser de ces difficultez qui sont tout à fait insurmontables c'est d'abandonner ces idées abstraites qui ne sont bonnes à rien, et de se renfermer dans certaines bornes qui comprennent toutes nos connoissances et utiles et certaines» (Jean Le Clerc à Isaac Papin, Amsterdam, 18 décembre 1684, Amsterdam, Universiteits-Bibliotheek, N 24s, puis dans J. Le Clerc, *Epistolario*, cit., vol. I, p. 276). Sur les relations avec Papin et plus en général avec l'arminianisme hollandais outre les contributions documentées de L. Simonutti (*Questioni di filosofia nel carteggio di due teologi protestanti: Jean Leclerc e Isaac Papin*, dans «Annali della Scuola Normale Superiore di Pisa», Classe di Lettere e Filosofia, XII, 1982, 1, pp. 269-358 et *Arminianesimo e tolleranza nel Seicento olandese. Il carteggio Ph. Van Limborch-J. Le Clerc*, Olschki, Florence, 1984), permettez-moi de me référer à mes études: *Tra erudizione e critica storica: note sull'epistolario Le Clerc (1679-1689)*, dans «Bollettino del Centro di studi vichiani», XX (1990), pp. 157-168 and *Tolerance. Stages in Modernity from Holland to Italy*, P. Lang, Bern, 2013.

<sup>42</sup> R. Des Cartes *Specimina philosophiae: seu, Dissertatio de methodo recte regendae rationis et veritatis in scientiis investigandae: Dioptrice, et Meteora [...]*, L. Elzevirium, Amstelodami, 1650. Cf. mon *Readers of Locke. Cartesianism and historical criticism from Perizonius to Le Clerc*, dans «Geschiedenis van de Wijsbegeerte in Nederland», VIII (1997) 1-2, pp. 103-111.

<sup>43</sup> *Entretiens sur diverses matières de théologie [...]*, chez Henry Wetstein, Amsterdam, 1685, partie II, *Entretien I* «De l'Étendue de nos Connoissances Métaphysiques, et de leur Usage dans la Religion». Jean-Robert Chouet à Jean Le Clerc, Genève, le 16 juin 1685, Amsterdam, Universiteits-Bibliotheek, C 37a, puis dans J. Le Clerc, *Epistolario*, cit., vol. I, pp. 344-345: «Il me semble donc que rien n'empêche que nous ne recevions la Règle des Cartesiens, *Tout ce que nous connoissons clairement est vrai*, sans la restriction, que vous luy voulés donner, *dans les choses, pour la connoissance des quelles la Raison nous a esté donnée*, c'est à dire, dans les choses utiles: car premierement cette limitation me paroît inutile pour le but, que vous vous proposés, qui est d'empescher les Métaphysiciens de décider, comme ils font, les Questions, dont il s'agit [...]

<sup>44</sup> En se servant de Aristobule, Le Clerc n'hésite pas à affirmer que «Ceux qui ont travaillé les premiers avec quelque succès à nous donner des règles, pour distinguer les Articles fondamentaux de ceux qui ne le sont pas, c'est à dire, sans lesquels on peut esperer le salut; nous ont fait remarquer en même temps qu'il n'y a que les articles necessaires qui soient sans contestation; parce que Dieu ne nous a revelé avec la dernière clarté que ceux sans lesquels nous ne pouvons être sauvez. [...] On feroit comprendre aux Métaphysiciens qu'ils avancement une infinité de choses dont ils n'ont point d'idée claire, et qui n'ayant aucune liaison necessaire avec celles que nous connoissons clairement, sont hors des limites de nos connoissances. Et cela empêcheroit peut-être qu'ils ne mêlassent dans la Religion des principes incertains et obscurs, par lesquels ils ont embrouillé divers points de nôtre Theologie, et causé même par là des divisions funestes parmy les Chrétiens» (*Entretiens sur diverses matières de theologie ...*, cit., pp. 240-241). Pour ce passage et l'analyse des questions soulevées ici voir l'étude documentée de M. Sina, *Con Jean Le Clerc alla scuola cartesiana*, dans «Rivista di Filosofia Neo-scolastica», LXXVI (1984) I, pp. 3-14, cf. pp. 12-13, notes.

---

<sup>45</sup> Sur le thème je renvoie aux observations ponctuelles et utiles de S. Brogi, *Forme del razionalismo cristiano nel Seicento: Le Clerc critico di Malebranche*, dans *Metafisica e filosofia della religione*, édité par A. Babolin, Alfagrafica, Città di Castello, 2004, pp. 19-76; cf. pp. 74-76.

<sup>46</sup> *Parrhasiana...*, cit., t. II, p. 95.

<sup>47</sup> *De l'histoire et de la différence des Historiens Modernes et des Anciens*, cit., pp. 191-192: «Quoique Dieu ait fait connoître aux hommes, par la Raison et par la Révélation, ce qui lui peut être agreable, il n'a néanmoins accompagné ni l'une ni l'autre d'une si grande lumière, qu' il ne fût pas possible de prendre pour Raison, ou pour Révélation ce qui ne l'est point. Il permet que les hommes disputent sur ces principes, et il regarde sans doute aussi leurs disputes avec pitié; sans pourtant tirer, pour ainsi dire, le rideau qui le cache à nos yeux et paroître d'une manière incontestable, pour venir juger de nos démélez. Il le fera, lors qu'il le trouvera à propos; mais en attendant, c'est à chacun à se souvenir qu'il est homme, sujet à l'erreur comme un autre, et soumis également à ce dernier jugement du Créateur du monde».

<sup>48</sup> *L'Origine du Droit*, p. 428; *Articolo VIII*, cc. 5v-6r.

<sup>49</sup> M. Sina, *Vico e Le Clerc tra filosofia e filologia*, cit., p. 14. L'analyse de M. Iofrida arrive à des conclusions opposées, *Note sul pensiero teologico e filosofico di Jean Leclerc*, cit., p. 1524. Des réserves critiques intéressantes ont été exprimées par P. Rossi (*Chi sono i contemporanei di Vico?*, 1981, puis dans *Le sterminate antichità e nuovi saggi vichiani*, La Nuova Italia Editrice, Florence, 1999<sup>2</sup>, pp. 295-299) sur Vico en dialogue direct avec Le Clerc et Bayle à propos des «formae plastae», selon les thèses bien connues de N. Badaloni, *Introduzione a G. Vico, Opere filosofiche*, édité par P. Cristofolini, Sansoni, Florence, 1971, pp. XXX-XXXI.

<sup>50</sup> Ainsi Giambattista Vico à Jean Le Clerc, Naples, le 3 novembre 1725, Amsterdam, Universiteits-Bibliotheek, C 141a, puis dans G. Vico, *Episole...*, cit., p. 115.

<sup>51</sup> *Vie de Giambattista Vico écrite par lui-même (1723-1728)*, cit., pp. 124-125.